

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



FR

CD/19/10

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
8 décembre 2019

Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Document de référence

Document établi par

**Le Comité international de la Croix-Rouge en coopération avec les autres membres du
Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF (24 Sociétés nationales et la Fédération
internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)**

Genève, octobre 2019

RÉSUMÉ

L'impact des disparitions et des séparations familiales sur les individus, les familles et les communautés constitue l'une des plus graves tragédies humanitaires à long terme. Les membres des familles de personnes disparues n'auront en effet cessé de chercher à obtenir des informations sur leur sort. Le présent document de référence expose les éléments et les motifs sur lesquels se fonde la résolution proposée, intitulée « Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ». Lors du Conseil des Délégués de 2007, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a adopté sa première Stratégie de rétablissement des liens familiaux (RLF) pour la période 2008-2018. Celle-ci étant arrivée à son terme, il est essentiel que le Conseil des Délégués adopte la nouvelle stratégie de RLF, qui tient compte de l'évolution de l'environnement et des besoins des personnes touchées et renforce et réoriente les précédents efforts déployés par le Mouvement.

Les conflits armés, les autres situations de violence et les catastrophes naturelles ou d'origine humaine engendrent toujours autant de besoins en RLF. Parallèlement, ces dix dernières années, le Mouvement a progressivement intensifié son action pour répondre aux besoins, souvent ignorés, des proches de migrants disparus et des familles dispersées dans le contexte de la migration. Un grand nombre de migrants périssent ou disparaissent en raison des risques qu'ils encourent sur leur trajet. Et trop souvent, leurs dépouilles restent non identifiées. Faute de mécanismes efficaces et de coopération entre les États afin de clarifier le sort des migrants disparus, les familles de ces derniers sont laissées à leur incertitude.

Pour mieux faire face à ces défis et apporter des réponses aux familles, il est essentiel que les composantes du Mouvement ainsi qu'un large éventail d'acteurs œuvrent en coopération, coordonnent leurs efforts et harmonisent leurs pratiques à travers de multiples pays, régions et continents. Nous appelons toutes les composantes du Mouvement à faire mieux connaître et comprendre la nouvelle stratégie, à intégrer sa mise en œuvre dans leurs propres plans et stratégies, et à allouer les ressources nécessaires pour assurer sa mise en œuvre.

La mise en œuvre d'activités de RLF efficaces et efficientes implique nécessairement le traitement continu de données personnelles, notamment leur transfert d'un pays à l'autre. Sans transmission et recoupement des données, il serait tout simplement impossible de mener ce type d'activités. Avec la progression exponentielle des technologies numériques et de l'utilisation des données, nous pouvons désormais collecter plus rapidement et plus facilement de gros volumes de données personnelles. Le Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF est un outil fondamental pour assurer le traitement des données personnelles conformément aux normes relatives à la protection des données et pour permettre au Réseau des liens familiaux de continuer à échanger des données personnelles. Nous demandons au Conseil des Délégués de continuer à soutenir l'application de ce Code et invitons toutes les composantes du Mouvement à mettre à disposition les ressources et les compétences nécessaires pour assurer sa mise en œuvre réussie.

1) INTRODUCTION

Le rétablissement des liens familiaux ou RLF est le terme générique utilisé par le Mouvement pour désigner l'ensemble des activités visant à prévenir les séparations et les disparitions, à élucider le sort des personnes portées disparues et à les localiser, à rétablir et maintenir le contact entre les membres de familles dispersées et à faciliter le regroupement des familles¹ lorsque cela s'avère possible.

¹ On entend par « faciliter le regroupement des familles » les efforts déployés par le Réseau des liens familiaux pour aider les membres de familles dispersées à se retrouver, et non la promotion de politiques gouvernementales liées au regroupement familial dans le contexte de la migration.

Le nombre croissant de personnes qui sollicitent des services de RLF auprès du Mouvement témoigne de la demande globale pour un Réseau des liens familiaux² solide. En raison des mouvements de population dans de multiples contextes et de l'augmentation des crises humanitaires, de très nombreuses personnes ont besoin d'une protection et d'une assistance humanitaires. Avec 257 millions de migrants à travers le monde³, cette demande devrait se maintenir, et il est donc vital que les services de RLF continuent de répondre aussi efficacement que possible aux besoins des familles dispersées et des familles de personnes disparues. La nature humanitaire essentielle de services consistant à aider les personnes à savoir ce qu'il est advenu d'un être cher, de même que la capacité tout à fait unique du Mouvement à fournir ces services, sont incontestées à ce jour et resteront d'actualité à l'avenir. Le Mouvement est le mieux à même d'assumer cette tâche grâce à son expertise et à son expérience plus que centenaire dans le domaine, à son réseau qui s'étend par-delà les frontières et les continents et à son ancrage communautaire dans le monde entier.

Les innovations dans le domaine des technologies numériques et l'importance prise par les données sont en train de transformer non seulement tous les aspects de la vie des gens, mais aussi l'action humanitaire. Face à ces évolutions, nous nous devons de moderniser les efforts que nous déployons en vue d'apporter protection et assistance aux personnes qui font appel à nos services pour rétablir le contact avec des membres de leur famille ou pour clarifier leur sort. Ce faisant, nous devons également veiller à garantir la protection effective de leurs données personnelles.

2) CONTEXTE

Suite à l'adoption de la résolution CD/17/R9 par le Conseil des Délégués de 2017, le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF (Groupe de mise en œuvre)⁴ et la nouvelle Plateforme de haut niveau sur le RLF⁵ ont affiné les orientations stratégiques présentées en 2017. Outre l'enquête mondiale réalisée en 2017 sur les capacités de RLF des Sociétés nationales, trois études ont été commandées sur les sujets suivants pour éclairer la stratégie : besoins en RLF dans le contexte de la migration en Europe ; « coproduction » avec les personnes affectées⁶ ; et évaluation des capacités du Réseau des liens familiaux. Le projet de stratégie a fait l'objet de consultations au sein du Réseau des liens familiaux en 2017 et 2018, ainsi que de consultations approfondies avec le Mouvement entre février et avril 2019. Le nouveau projet de stratégie RLF qui en est résulté sera soumis pour approbation au Conseil des Délégués en annexe à la résolution CD/19/XX. En parallèle, le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données personnelles pour les activités de RLF a continué

² Le Réseau des liens familiaux est constitué des services de recherches/RLF des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des délégations du CICR, sous la coordination de l'Agence centrale de recherches du CICR et avec son appui technique et consultatif.

³ Chiffres de 2017, <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml>.

⁴ Le Groupe de mise en œuvre est composé de représentants de 24 Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. Les Sociétés nationales des pays suivants sont représentées : Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Iran, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Mali, Mexique, Népal, Qatar, République dominicaine, Royaume Uni, Rwanda et Suède.

⁵ La Plateforme de haut niveau sur le RLF a été créée en application de la résolution sur le RLF adoptée par le Conseil des Délégués de 2017 ; elle se compose de dirigeants du CICR, de la Fédération internationale et de Sociétés nationales ainsi que d'acteurs extérieurs, tels que l'UNHCR. Au cours de l'année 2018, la Plateforme s'est attelée à des questions d'importance cruciale, comme l'établissement de données de référence pour le Réseau, la compréhension des besoins en RLF et le rôle du Mouvement dans la réponse à ces besoins, la mobilisation de ressources, la définition d'une vision et l'affinement de la nouvelle stratégie de RLF. Les membres de la Plateforme jouent en outre le rôle d'ambassadeurs des services de RLF au niveau régional et mondial, tant à l'interne qu'à l'externe, et contribuent à renforcer la reconnaissance, la cohérence et la force du Réseau des liens familiaux.

⁶ Cette étude visait à obtenir une meilleure compréhension des besoins des personnes touchées, en particulier en ce qui concerne la prévention des séparations et l'accès aux services, et à déterminer la meilleure façon d'associer ces personnes à la conception et la fourniture des services.

de promouvoir l'établissement de normes minimales de protection des données au sein du Réseau des liens familiaux.

3) ANALYSE

L'impact des disparitions et des séparations familiales sur les individus, les familles et les communautés constitue l'une des plus graves tragédies humanitaires à long terme. Les membres des familles de personnes disparues n'auront en effet cessé de chercher à obtenir des informations sur leur sort.⁷ Les conflits armés, les autres situations de violence et les catastrophes naturelles ou d'origine humaine engendrent toujours autant de besoins en RLF. Parallèlement, ces dix dernières années, le Mouvement a progressivement intensifié son action pour répondre aux besoins, souvent ignorés, des proches de migrants disparus et des familles dispersées dans le contexte de la migration. Un grand nombre de migrants périssent ou disparaissent en raison des risques qu'ils encourent sur leur trajet. Et trop souvent, leurs dépouilles restent non identifiées. Faute de mécanismes efficaces et de coopération entre les États afin de clarifier le sort des migrants disparus, les familles de ces derniers sont laissées à leur incertitude. Les enfants sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils sont séparés de leur famille et peuvent se retrouver exposés à divers risques, tels que les abus sexuels et la traite. Selon un rapport récent publié par la Fédération internationale sous le titre *Alone and Unsafe*, le nombre d'enfants en déplacement, y compris d'enfants se déplaçant seuls, a quintuplé au cours de la dernière décennie, et plus de 300 000 enfants migrants séparés de leurs parents ou non accompagnés étaient en transit dans 80 pays en 2017.

Les avancées rapides des technologies numériques ainsi que le développement de l'accès à Internet et de l'utilisation des téléphones portables et des réseaux sociaux sont en train de transformer la manière dont les gens communiquent sur la planète. Grâce à ces technologies, de plus en plus de personnes parviennent à garder le contact avec les membres de leur famille ou à retrouver la trace d'un proche disparu, à tel point que la connectivité est devenue une demande prioritaire. Cette dépendance à la connectivité peut cependant aussi rendre les personnes vulnérables lorsqu'elles se retrouvent privées de connexion, que ce soit par suite d'un placement en détention ou de la confiscation/perte de leur appareil. De même, celles qui sont dans l'incapacité d'utiliser ces technologies du fait de leur niveau d'alphabétisation, de leur handicap, de leur âge ou de problèmes d'accès peuvent se trouver en difficulté. Pour les personnes qui fuient la persécution, l'utilisation des médias sociaux et autres technologies numériques peut par ailleurs susciter de profondes inquiétudes, liées aux risques de voir leurs données personnelles utilisées contre elles-mêmes ou des membres de leur famille.

Nous tenons compte de ces inquiétudes et adaptons notre action en conséquence. Cela se reflète dans la nouvelle stratégie de RLF, qui prévoit la fourniture de moyens de connectivité parmi les mesures définies. Parallèlement au développement d'une proximité numérique à travers la mise en place de moyens de communication sécurisés pour interagir avec les personnes touchées⁸, nous devons renforcer notre capacité à communiquer de manière individualisée et apporter des réponses personnalisées.

Le fait que, grâce à la technologie, de nombreuses personnes parviennent à garder le contact par leurs propres moyens implique par ailleurs que les cas qui sont soumis aux services de

⁷ L'une des principales ambitions du Réseau des liens familiaux est d'obtenir des réponses sur le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent. Cette ambition se reflète dans l'objectif stratégique 3 (« Augmenter le nombre de cas résolus ») de la nouvelle stratégie de RLF. Durant le processus de recherches, il est essentiel pour le Réseau des liens familiaux d'accompagner et de soutenir les personnes qui vivent dans cette douloureuse incertitude. Cette préoccupation se reflète dans l'objectif stratégique 4 (« Apporter un soutien personnalisé aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées »).

⁸ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique 1, « Prévenir les séparations familiales et les disparitions et maintenir les liens familiaux », et de l'objectif stratégique 2, « Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services de RLF ».

RLF sont aujourd'hui souvent extrêmement difficiles et complexes. Avec la progression exponentielle des technologies numériques et de l'utilisation des données, nous pouvons désormais collecter et analyser beaucoup plus rapidement et plus facilement de gros volumes de données. Le Mouvement reconnaît l'immense potentiel qu'offrent ces développements et s'emploie à les intégrer dans ses processus de traitement des données personnelles pour apporter des réponses aux familles sur le sort de leurs proches disparus, en utilisant par exemple les technologies numériques pour confronter les données disponibles au sein du Réseau des liens familiaux ou les recouper avec celles d'autres parties prenantes⁹.

Pour pouvoir fournir des services de RLF efficaces et efficaces, il faut collecter et traiter d'importantes quantités de données personnelles (sensibles). Le Mouvement est conscient des risques d'intrusion dans la sphère privée des individus que cela comporte ; il demeure convaincu que la protection de leurs données personnelles, en particulier dans les contextes fragiles et instables dans lesquels il intervient, est un aspect essentiel de la protection de la vie, de l'intégrité physique et mentale et de la dignité des personnes, et permet d'éviter qu'elles ne soient exposées à des risques supplémentaires. La prise de conscience croissante des avantages et des risques liés au traitement d'importantes quantités de données personnelles (sensibles) a mis en lumière l'importance vitale d'élaborer et d'appliquer des normes appropriées en matière de protection des données¹⁰. Ces normes sont également indispensables pour permettre au Mouvement de maintenir ses services de RLF tout en veillant à ce que ses Principes fondamentaux ne soient pas mis à mal.

Ces dix dernières années, au cours desquelles le Mouvement s'est attaché à mettre en œuvre l'actuelle stratégie de RLF 2008-2018, des résultats importants ont été obtenus, qui sont passés en revue dans la nouvelle stratégie de RLF¹¹.

- Des progrès considérables ont été réalisés en vue de renforcer la fourniture de services, le traitement des dossiers ainsi que l'efficacité et la collaboration au sein du Réseau. Si certaines Sociétés nationales disposent de services de RLF solides, performants et dotés de ressources suffisantes, d'autres demeurent à la peine dans ce domaine, pour diverses raisons. Cela peut être lié par exemple à des faiblesses organisationnelles, à un manque d'intérêt ou une non-priorisation de la part des dirigeants, ou à un taux élevé de rotation du personnel et des volontaires. La majorité des Sociétés nationales dépendent du soutien financier du CICR pour assurer leurs services de RLF¹².
- Des progrès ont été accomplis au niveau de l'intégration du RLF dans les plans d'intervention d'urgence des Sociétés nationales. De plus, les membres du groupe d'experts du RLF créé en 2009 ont été déployés à 29 reprises (chiffre à fin avril 2019) dans le cadre de crises de grande ampleur. Le RLF a également été intégré dans les mécanismes d'intervention d'urgence de la Fédération internationale et dans leurs programmes de formation¹³.
- Bien que les pouvoirs publics d'une grande majorité d'États reconnaissent le RLF en tant que service humanitaire fourni par les Sociétés nationales¹⁴, son rôle devrait être

⁹ Voir l'objectif stratégique 3, « Augmenter le nombre de cas résolus ».

¹⁰ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 3, « Protéger les individus en protégeant leurs données personnelles ».

¹¹ Deux rapports intérimaires ont été soumis aux sessions du Conseil des Délégués de 2011 et 2015. Voir <https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/red-cross-crescent-movement/council-delegates-2011/council-delegates-2011-progress-report-rfl-strat-11-11-6-fr.pdf> et http://rcrcconference.org/app/uploads/2015/04/CD15-Progress-report-Restoring-Family-Links-Strategy_FR.pdf.

¹² Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 2, « Investir dans le renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence ».

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Lors de l'enquête de 2017, 82% des quelque 140 Sociétés nationales ayant répondu au sondage se sont déclarées d'accord avec cette affirmation.

mieux défini dans le cadre des plans nationaux de préparation et d'intervention en cas de catastrophe et des activités menées dans le domaine de la migration^{15 16}.

- D'importants progrès ont été accomplis au niveau de la compréhension des besoins en RLF grâce aux évaluations réalisées dans plus de 60 contextes et à l'inclusion du RLF dans la planification stratégique. Cela étant, il convient d'associer plus étroitement encore les personnes touchées à la conception des services de RLF et de mettre en place des mécanismes de redevabilité à l'égard de ces personnes¹⁷.
- Une des principales réalisations de la stratégie de RLF 2008-2018 a été la mise en place d'un écosystème en ligne sur le RLF pour l'ensemble du Réseau des liens familiaux, composé d'un site web accessible au public¹⁸ sur lequel figurent des informations sur les services disponibles et les recherches en ligne, d'une plateforme réservée aux membres du Réseau permettant d'échanger de manière sécurisée des fichiers, de partager des informations et des bonnes pratiques, et d'accéder à des lignes directrices, ainsi que de deux bases de données utilisées par les Sociétés nationales¹⁹ et le CICR pour gérer les cas individuels. Il est essentiel que le Réseau des liens familiaux utilise des outils informatiques unifiés, et que des ressources adéquates soient allouées au développement et à la maintenance de ces outils pour assurer le bon fonctionnement du système et préserver la réputation des services de RLF²⁰.
- Au total, 22 pages consacrées aux recherches ont été mises en ligne sur le site Family Links lors de catastrophes spécifiques ainsi que 4 plateformes d'échange de données, avec un pic de visites lors du séisme qui a frappé le Népal en 2015 (219 599 visites). Les Sociétés nationales ont utilisé à 48 reprises le bandeau d'alerte sur le site web pour diffuser des numéros d'urgence dans le monde entier ou communiquer des informations aux personnes inquiètes du sort d'un proche à la suite d'incidents majeurs.
- L'outil de recherche en ligne « Trace the Face²¹ » a été mis en place en 2013. Ces deux dernières années, son utilisation s'est développée (26 Sociétés nationales et 6 délégations du CICR s'en servent aujourd'hui). Fin février 2019, 4 600 photos avaient été publiées par des personnes cherchant des informations sur des proches, plus de 28 000 identités étaient enregistrées dans la partie non publique du système et 138 correspondances avaient pu être établies, dont 58 en 2018, soit près de quatre fois plus qu'en 2015. Cette croissance exponentielle devrait se poursuivre, et l'outil – initialement conçu pour les activités de RLF menées dans le contexte de la migration vers l'Europe – est de plus en plus utilisé par les pays d'origine et reproduit pour les activités liées à la migration en Asie et en Afrique du Sud.
- Il est nécessaire de renforcer encore davantage la coopération transrégionale ainsi que la standardisation et l'harmonisation des procédures de collecte et de traitement des

¹⁵ Seules 42% des Sociétés nationales ayant participé à l'enquête de 2017 ont indiqué avoir attribué un rôle spécifique à leur service de RLF dans le cadre des activités menées dans le domaine de la migration.

¹⁶ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 5, « Mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux », et de l'action facilitatrice 6, « Mettre l'accent sur les besoins en RLF dans le contexte des migrations ».

¹⁷ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 1, « Assurer la participation des personnes touchées au développement des services de RLF », et de l'action facilitatrice 2, « Investir dans le renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence ».

¹⁸ Voir <https://familylinks.icrc.org/fr/pages/accueil.aspx>.

¹⁹ En février 2019, 44 Sociétés nationales avaient adopté l'outil de gestion des dossiers FL ANSWERS dans le cadre de l'écosystème en ligne sur le RLF, avec à la clé des échanges de données plus efficaces et sûrs à l'échelon mondial et des possibilités de standardisation plus poussées.

²⁰ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 3, « Protéger les individus en protégeant leurs données personnelles ».

²¹ Voir <https://familylinks.icrc.org/europe/fr/Pages/Home.aspx>.

données. L'importance croissante du RLF dans le contexte de la migration atteste de cette nécessité²².

- La création et le renforcement de plateformes régionales de RLF dans de nombreuses parties du globe a permis d'accroître les échanges de bonnes pratiques et de favoriser l'élaboration de stratégies communes au niveau régional.
- Plusieurs groupes de travail ont été créés ou renforcés, comme le nouveau Groupe de travail sur le regroupement familial et le Groupe de travail sur la détention de migrants. Ces initiatives ont permis au Mouvement de mieux faire entendre sa voix collectivement sur des sujets en lien avec le RLF, comme la réduction des obstacles au regroupement familial ou les problèmes liés à la détention.
- Malgré ces avancées, de nombreuses évaluations montrent que les services de RLF ne sont pas encore suffisamment connus des personnes touchées et autres parties prenantes, en particulier des donateurs²³.
- Des progrès satisfaisants ont été accomplis en matière de sensibilisation aux enjeux de la protection des données, et le Réseau des liens familiaux a élaboré un Code de conduite consacré spécialement à la protection des données personnelles dans le cadre des activités de RLF. Reste à présent à appliquer les principes et processus de protection des données définis dans le Code de conduite à l'ensemble des activités de RLF menées par le Réseau des liens familiaux²⁴.

L'importance de la protection des données s'est considérablement accrue ces dix dernières années, avec l'élaboration de nouvelles réglementations en la matière dans de nombreux pays. À l'instar du rôle fondamental que joue la protection dans le domaine du RLF, l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF²⁵ constitue un élément essentiel de la nouvelle stratégie de RLF. Applicable à toutes les composantes du Mouvement, le Code de conduite s'aligne sur les normes les plus strictes en matière de protection des données, en les adaptant à l'action humanitaire en général et aux services de RLF en particulier. En harmonisant les bonnes pratiques, il permet d'assurer une gestion adéquate des données au sein du Réseau des liens familiaux et des échanges de données sécurisés tant entre les composantes du Mouvement qu'avec d'autres acteurs. Il contribue ainsi à renforcer la confiance que les individus et les autorités de réglementation ont dans l'action menée par le Mouvement, et apporte des garanties aux composantes du Mouvement qui sont amenées à transférer des données personnelles à d'autres composantes.

Le traitement des données personnelles est au cœur des services de RLF, plus que de tout autre service proposé par le Mouvement, puisque ceux-ci reposent sur la capacité à transmettre et recouper ce type de données. Pour pouvoir continuer à fournir ces services, nous devons donc faire en sorte que les États reconnaissent la nécessité pour le Mouvement de gérer et transférer des données personnelles à des fins humanitaires.

Pour assurer le bon fonctionnement du Réseau des liens familiaux, il est essentiel que nous réaffirmions auprès des États notre rôle spécifique et nos capacités en matière de RLF ainsi que le soutien que nous pouvons leur apporter en vue de les aider à honorer leurs obligations

²² Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 6, « Mettre l'accent sur les besoins en RLF dans le contexte des migrations ».

²³ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 4, « Mener, de manière systématique et ciblée, des activités de promotion et de communication en matière de RLF ».

²⁴ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 3, « Protéger les individus en protégeant leurs données personnelles ».

²⁵ Le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données s'est réuni pour la première fois en février 2017. Il est composé du conseiller du CICR en matière de protection des données, de spécialistes techniques du RLF du CICR et de Sociétés nationales représentant les différentes régions, et du conseiller de la Fédération internationale. Ce Groupe pilote les activités visant à faire mieux comprendre et respecter le Code de conduite au sein du Réseau des liens familiaux.

et engagements, notamment eu égard aux migrants portés disparus²⁶. Nous devons coopérer avec les autorités et les autres parties prenantes clés, en faisant preuve de circonspection et en mettant en place des procédures transparentes permettant de protéger efficacement les personnes qui font appel à nos services ainsi que leurs données sensibles.

Sur la base de ces observations, le RLF constitue le point de départ idéal pour engager des discussions sur les possibilités de conclure des accords sur la protection des données entre le Mouvement et les États. C'est la raison pour laquelle ce thème figure à l'ordre du jour de la Conférence internationale et a été traité plus en détail dans le cadre de la résolution proposée sur le RLF et la protection des données ainsi que dans le document de référence correspondant.

4) INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES

Pour que le Réseau des liens familiaux demeure efficace et efficient dans les années à venir, il lui faudra : des compétences techniques et un leadership au niveau mondial, régional et national ; du personnel et des volontaires dévoués et bien formés ; un accès adéquat aux technologies numériques ; la capacité d'intervenir et d'intensifier ses activités dans les situations d'urgence ; et la flexibilité nécessaire pour offrir le meilleur service possible avec les moyens les plus appropriés. Pour assurer la pérennité du Réseau des liens familiaux, il est fondamental de pouvoir compter sur des services de RLF performants et dotés de ressources suffisantes, vu leur interdépendance à l'échelon mondial. Un soutien financier supplémentaire sera par ailleurs nécessaire pour atteindre les objectifs établis par la stratégie de RLF 2020-2025. Toutes les composantes du Mouvement devront prévoir des ressources à cet effet dans leur budget de base et solliciter l'appui des gouvernements, du secteur privé et des donateurs afin de diversifier les sources de financement.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de RLF est partagée par toutes les composantes du Mouvement. Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale sont individuellement responsables d'intégrer son contenu dans leurs propres stratégies, plans et programmes de formation aux niveaux national, régional et international.

Il est entendu que les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ne pourront pas appliquer toutes les mesures de mise en œuvre de cette stratégie dans chaque pays. Ils s'attacheront plutôt à identifier les mesures prioritaires présentant un intérêt particulier pour le contexte en question, en se fondant sur les évaluations des besoins, leurs propres capacités et celles d'autres acteurs. S'il est essentiel d'assurer une cohérence et une harmonisation globales, une adaptation à chaque contexte s'impose pour les aspects pertinents.

La stratégie de RLF servira de cadre à l'élaboration de plans d'action adaptés aux différents contextes. Les plateformes régionales de RLF visent à offrir des forums appropriés pour établir des stratégies et des plans d'action régionaux basés sur la stratégie de RLF, à favoriser sa mise en œuvre et à définir des indicateurs adéquats pour suivre son application.

Le Groupe de mise en œuvre appuiera et suivra la mise en œuvre de la stratégie de RLF au niveau mondial, tout en fournissant conseils et orientations aux plateformes régionales de RLF. Il élaborera en outre un cadre de suivi et d'évaluation pour la nouvelle stratégie de RLF, qui permettra notamment d'analyser les progrès accomplis par rapport à des indicateurs clés à travers une enquête mondiale qui sera menée en 2024 par le Réseau des liens familiaux.

²⁶ Cet aspect est pris en compte dans le cadre de l'action facilitatrice 5, « Mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux », et de l'action facilitatrice 6, « Mettre l'accent sur les besoins en RLF dans le contexte des migrations ».

Le Groupe chargé de l'application du Code de conduite apportera une expertise technique en matière de protection des données. Avec le soutien du Groupe de mise en œuvre, la Plateforme de haut niveau pilotera quant à elle la mise en œuvre au niveau stratégique et fera rapport au Conseil des Délégués et à la XXXIV^e Conférence internationale en 2023.

6) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Mouvement se trouve à un tournant en ce qui concerne les services de RLF. Il est essentiel que la nouvelle stratégie de RLF 2020-2025 consolide et développe les résultats obtenus jusqu'ici et qu'elle crée un cycle d'amélioration continue permettant au Mouvement de s'adapter aux besoins de demain. Il s'agit là d'une formidable occasion pour tirer parti des transformations importantes qui ont déjà eu lieu au niveau des services, en conjuguant nouvelles technologies, crédibilité et confiance tout en préservant ce qui distingue le Mouvement des autres organisations – sa proximité et son interaction avec les personnes touchées sur le terrain. Le Conseil des Délégués sera invité à adopter le projet de résolution ainsi que la nouvelle stratégie de RLF pour la période 2020-2025, jointe à la résolution, et appellera les dirigeants de toutes les composantes du Mouvement à faire entrer le RLF dans une nouvelle ère où il aura une pertinence et une importance primordiales.